

GRAINES DE JARDIN.
DE LA RECOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines
LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différences Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'elles sont semées en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES.
DE LA MEILLEURE QUI

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent :

Artichauts	Asperges	Fèves
Brocoli	Betteraves	Choux-fleurs
Capucines	Concombres	Carottes
Cerfeuils	Sarriettes	Poireaux
Laitue	Mélons	Marjol
Moutures	Oignons	Pois-Choux
Persils	Pavots	Citrouille
Raves	Rhubarbe	Romarin
Saffron	Sauge	Choux de Savoie
Epinards	Sarriette	Thym
Tabacs	Navet	Tomates
Fèves rouges	Betteraves blanches, etc. etc.	

BENJ. WORKMAN & CIE.
172, rue St. Paul, coin du
Carrefour de la Douane

Montréal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, & dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désirent utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures ; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE,
P. C. LOEDEL,
G. DE LANAUDIÈRE,
A. T. VOYER.

Village d'Industrie,
20 décembre 1848.

LES soussignés viennent de mettre en vente une nouvelle et très jolie édition du MOIS DE MARIE, petit format contenant les prières de la Messe, Vêpres du Dimanche et le Cde de la croix. Prix 7s 6d. la douzaine.

E. R. FABRE & CIE.
Rue St. Vincent No. 3, à
17 avril 1848.

L'ALBUM
LITTÉRAIRE ET MUSICAL
DE LA MINERVE

Il a été publié Samedi dernier ; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes, complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numér. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit, le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits.

Bureau de la Minerve,
15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAÎT TOUS LES MOIS,
Por livraisons de 40 Pages de Matières,
avec un

MORCEAU DE MUSIQUE,
Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille ; les paymens devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre ; rentrément on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires. — 15 Déc.

DAMISPAUL, ORGANISTE
DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON-PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique.

LE REPERTOIRE NATIONAL
DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

ORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvoient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le trouvent ce grand nombre d'essais de tout genre que nous répudions.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, des nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'Hon. A. N. Morin, l'Hon. E. P. Taché, l'Hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rv. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Mondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux masres par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désirent se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Avenir ou s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec ; chez M. Guillet, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers — N. Auv. — J. G. Barthe — Isidore Bedard — M. Bibaud — George de Boucherville — George Cartier — P. Chauveau — Romuald Charron — Dile Oulde Charron — Chevalier de Lorimier — Joseph Cauchon — F. M. Derome — Foucher — Ph. A. De Gaspe — F. X. Garneau — P. Garnot — A. J. Gingras — P. Huot — N. D. J. Jaunié — Jean Jacques Lartigue — Pierre Lavoie — Lablanc de Marconay — J. Lenoir — Eugène L'Ecurier — J. T. Loranger — A. N. Alorin — Charles Mondelet — Dominique Mondelet — J. B. Meilleur — J. D. Mermel — Amédée Pajneau — Pierre Petit Clerc — J. Phelan — O. Peltier — Ls. Pemon — Léon Potel — Et. Parent — Joseph Quesnel — J. S. Raymond — A. S. Soulard — U. J. Tessier — Jean Taché — J. E. Turcotte — D. B. Viger — Jacques Viger — William Vondelveld et un très grand nombre d'écrits anonymes.

À la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848. — J. B. ROLLAND.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à date de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU,
J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE soussigné profite de cette occasion pour annoncer au public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère ouvrir le patronage public, vu qu'il n'espargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littrature, clé, etc., Gravures, Images, etc., Papier, de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

À vendre

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEREZ
LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE
VILLE,

LE CALANDRIER
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR L'ANNEE 1849.

Ce CALANDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous l'apport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit.

Le nom de tous les Sainctet de toutes les fêtes quise rencontrent durant l'année ;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens ;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec ;

La liste et les termes des cours de justice ;

Une table relative au commencement de l'Aurore et à la fin du crépuscule ;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies ;

Le commencement des saisons ;

La date des quatre-temps

Le comput ecclésiastique ;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude ;

La liste des principaux membres du Gouvernement ;

La liste des membres de la législature provinciale ;

La liste des membres du Conseil Législatif ;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

Ce CALANDRIER se vend à très-bas-prix EN DÉTAIL ; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON. HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. S., assisté du Rv. J. FARREL et du Rv. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre ; et autant par son air et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinte, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, par année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Une remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'il n'en soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, à quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse ; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline du collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le